

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 12 octobre 2016

Le 12 octobre 2016 à 18h15, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Magali GIOVANNANGELI ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; David MASCARELLI ; Yves MESNARD ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Léo MOURNAUD ; Patrick PIN ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ;

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY
Madeleine VAICBOURDT représentée par Serge PEROTTINO
Jocelyne MARCON représentée par Rémi MARCENGO
Patrick BIAVA représenté par David MASCARELLI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Hélène TRIC représentée par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Hélène LUNETTA représentée par Magali GIOVANNANGELI
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Danielle MENET représentée par Jeannine LEVASSEUR
Geneviève MORFIN représentée par Léo MOURNAUD
France LEROY représentée par Bernard DESTROST
Dominique HONETZY représentée par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Véronique MIQUELLY
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Giovanni SCHIPANI
Julie GABRIEL représentée par Laurent COLOMBANI
Joëlle MELIN représentée par Alain GREGOIRE

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN

CT4/121016/7

Sur le rapport de Pierre COULOMB

**Délégation de Service Public de transports urbains de voyageurs sur le Territoire du
Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-CT4-121016-7-DE
Date de télétransmission : 10/11/2016
Date de réception préfecture : 10/11/2016

Le 27 août 2007, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a confié, au « GIE Autobus Aubagnais », la gestion et l'exploitation des services de transports publics de voyageurs sur son territoire, dans le cadre d'une délégation de service public pour une durée de 10 ans.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que tout délégataire d'un service public doit produire, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Ce document est mis à disposition des élus au service des Assemblées, au service transport, dans les mairies des douze communes du Territoire et en téléchargement sur le site internet du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de prendre acte du rapport d'activité 2015 du délégataire de transport.

Les faits marquants de cette année 2015 sont résumés ci-après :

1. La fréquentation s'élève à 5,694 millions de voyages contre 4,975 millions de voyages en 2014, soit une hausse de 14% qui s'explique principalement par la mise en service de la ligne de tramway « Charrel – Gare » depuis septembre 2014 ;
2. Le tramway a transporté en moyenne 7380 voyageurs par jour, soit 37% de la fréquentation globale ;
3. L'offre kilométrique commerciale est, pour 2015, de 2,3 millions de km parcourus, soit une hausse de 2% par rapport à 2014 ;
4. Les actions du plan Marketing 2015 ont été orientées principalement sur :
 - Un diagnostic du réseau réalisé avec l'appui du service Mark&Ter de Transdev, qui a permis de faire des préconisations pour l'évolution du réseau en sept. 2015. Cette étude a notamment conduit à la transformation de services de bus à la demande en lignes régulières sur certains secteurs (Louve-ligne 14, Thuilière-ligne 15, Peypin- La Destrousse - ligne 17) et à la modification d'itinéraire des lignes 2, 3 et 13.
 - Le service de bus à la demande, après une consultation des usagers sur 3 propositions de nom, a été renommé Résa'bus et les circuits fixes transformés en circuits scolaires pour plus de lisibilité.
 - Une nouvelle organisation du service marketing pour l'information en temps réel des usagers : désormais installées au centre de maintenance du tramway, à côté du poste de commande centralisé, les hôtesses peuvent suivre au plus près les éventuelles perturbations sur le réseau et traduire plus rapidement l'information aux voyageurs sur les différents outils du réseau : site internet, page face book, bornes d'informations voyageurs sur les stations de tramway, poteaux d'arrêts, SMS/mail.
5. En 2015, le taux de qualité de service s'élève à 94,9%, contre 95,03% en 2014. Ce taux résulte des différents taux de conformité obtenus par critère : Ponctualité : 87%, information voyageur aux points d'arrêt : 98%, comportement conducteur : 99%, service de renseignement téléphonique : 99%, information et réservation du bus à la demande : 96%, service bus à la demande : 98% ;
6. Conformément à l'avenant 4 à la DSP, l'exploitant s'est engagé dans une démarche en faveur de l'insertion professionnelle. En 2015, l'exploitant a proposé un volume de 6 625 heures d'insertion contre 14 300 heures en 2014, année qui avait été marquée par le lancement du tramway contribuant à l'embauche de jeunes en contrat de professionnalisation ;
7. Sur l'année 2015, seuls 2 procès-verbaux ont été dressés dans les bus pour perturbation de service, contre 3 en 2014.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 30 septembre 2016.

Considérant

- Qu'il est nécessaire, chaque année, d'examiner le compte rendu d'activité du délégataire du réseau de transport.

Oùï le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De prendre acte du rapport d'activité du délégataire GIE Autobus aubagnais, concernant l'exploitation du réseau de transport Lignes de l'agglo pour l'année 2015.

Prend Acte

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-CT4-121016-7-DE
Date de télétransmission : 10/11/2016
Date de réception préfecture : 10/11/2016